



## **MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES**

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS LUNEVILLOIS**

**12 Ter rue de la marquise du Châtelet**

**54300 – LUNEVILLE**

**Téléphone : 03 83 77 72 72**

**Fax : 03 83 77 72 73**

### **EXPLOITATION DE SERVICES DE TRANSPORT A LA DEMANDE DE PROXIMITE**

## **Règlement de la Consultation commun aux lots 1, 2, 3, 4**

*Date de limite de réception des offres : 19 janvier 2012 à 17 heures*

*Marché n°2011-02*

## Sommaire

<b>ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION EN LOTS	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	4
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	4
<b>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b>	<b>4</b>
2.1 - DUREE DU MARCHÉ - DELAIS D'EXECUTION	4
2.2 - VARIANTES	4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
2.5 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	5
2.6 - NEGOCIATIONS AVEC LES CANDIDATS	5
<b>ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</b>	<b>8</b>
<b>ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</b>	<b>9</b>
<b>ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>10</b>

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### **Article 1 : Objet et étendue de la consultation**

#### *1.1 - Objet de la consultation*

La présente consultation concerne : **l'exploitation de services de Transport public non urbain de voyageurs à la demande, dit « Transport de Proximité », assurés sur le périmètre d'action défini à l'échelle du Pays du Lunévillois.**

#### *1.2 - Etendue de la consultation*

Cette consultation sera passée selon un marché à procédure adaptée, conformément à l'article 28 du code des marchés publics

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec pour chaque lot un seuil minimum et un seuil maximum. Les prestations sont susceptibles de varier dans les limites suivantes :

Lot	Seuil minimum en € HT	Seuil maximum en € HT
1 (secteur Nord-Ouest)	3 000	30 000
2 (Secteur Sud-Ouest)	5 000	60 000
3 (secteur Est)	5 000	60 000
4 (secteur Sud Est)	3 000	30 000

Les bons de commande seront notifiés par la Centrale d'Information et de réservation mandatée par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

#### *1.3 - Décomposition en lots*

Les prestations sont réparties en 4 lots désignés ci-dessous.

Lot	Désignation
1	Exploitation d'un service de Transport de Proximité sur le secteur Nord-Ouest – secteur d'Einville-au-Jard
2	Exploitation d'un service de Transport de Proximité sur le secteur Sud-Ouest – Secteur Bayon – Gerbéviller - Blainville
3	Exploitation d'un service de Transport de Proximité sur le secteur Nord -Est, - Secteur Cirey-sur-Vezouze – Blâmont - Badonviller
4	Exploitation d'un Service de Transport de Proximité sur le secteur Sud -Est – Secteur Baccarat

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

#### 1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

#### 1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), par lot sont :

<i>Lot</i>	<i>Classification principale</i>	<i>Classification complémentaire</i>
2	Services de taxi. (601200005)	
3	Services de taxi. (601200005)	
4	Services de taxi. (601200005)	
5	Services de taxi. (601200005)	

## **Article 2 : Conditions de la consultation**

#### 2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des commandes passées durant la période de validité du marché seront fixés dans le cadre de l'acte d'engagement et du C.C.A.P.

#### 2.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

#### 2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

#### 2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations seront financées sur les ressources propres de la collectivité.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Les prestations seront réglées par mandat administratif.

### 2.5 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation comporte des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des marchés publics. Des mesures environnementales seront également prises en compte.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 15 du Code des marchés publics.

### 2.6 Négociations avec les candidats

A l'issue de la commission d'ouverture des plis, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les candidats. Au terme de ces négociations, le marché sera attribué par le pouvoir adjudicateur.

## **Article 3 : Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (A.E.) par lot et ses éventuelles annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés
- Le bordereau des prix unitaires par lot et ses annexes (grille de décomposition des prix à remplir)
- Un devis quantitatif estimatif par lot (pièce non contractuelle)
- Un cadre proposé pour le Mémoire technique

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.pays-lunevillois.com>

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir accomplir de réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **Article 4 : Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

## **Pièces de la candidature :**

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- DC1 ou lettre de candidature (imprimé DC1 disponible sur le site <http://www.colloc.bercy.gouv.fr>)
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration DC2 dûment complétée ou renseignements équivalents (imprimé DC2 disponible sur le site <http://www.colloc.bercy.gouv.fr>)
- Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :
- Tous renseignements ou documents permettant d'évaluer l'expérience, la capacité professionnelle et technique du candidat à réaliser les prestations et notamment une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de vérifier la bonne exécution des prestations auprès des opérateurs économiques ;
- le candidat devra justifier qu'il possède une licence de transport intérieure ou communautaire, obligatoire pour effectuer du transport public non urbain de voyageurs ;
- A ce stade de la consultation, éventuellement (à l'initiative du candidat) :
  - L'Etat annuel des certificats reçus (NOTI2 ou équivalent)
  - Les documents listés à compter du «F» du formulaire NOTI1 correspondant au profil du candidat,
  - Une assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code Civil ainsi qu'au titre de sa responsabilité professionnelle, en cas de dommage occasionné par l'exécution du marché,
  - L'exploitant est tenu, conformément aux dispositions légales en vigueur de contracter une assurance illimitée pour la couverture des « risques tiers et voyageurs transportés » découlant de sa responsabilité de l'exploitation du service.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**NOTA :** Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 8 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

## **Pièces de l'offre :**

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) par lot et ses annexes : à compléter et à signer par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Le Bordereau des prix unitaires par lot et ses annexes
- Un devis quantitatif dument rempli par lot (document sans valeur contractuelle destiné à une analyse comparative des offres)
- Un mémoire technique justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations comprenant notamment (se référer au cadre proposé pour le mémoire technique):
  - Une présentation des moyens techniques envisagés pour l'exécution des prestations de transport à la demande (implantation des lieux de dépôt des véhicules, localisation des chauffeurs, du centre d'exploitation et de maintenance, équipements prévus pour réceptionner les feuilles de route, assurer les liaisons internes et celles avec la centrale de réservation et le pouvoir adjudicateur, caractéristiques des véhicules de réserve...)
  - Une présentation des moyens spécifiques mobilisés pour répondre à des aléas de fonctionnement et de la méthodologie d'intervention en cas de procédure d'urgence
  - Une présentation des ressources humaines mobilisées et des mesures d'accompagnement garantissant une qualité du service rendu (plan de formation envisagé pour le personnel de conduite...)
  - Une présentation des actions envisagées pour répondre à la clause d'insertion (objectifs et typologie des actions prévues en adéquation avec le contexte du marché, moyens humains et matériels mobilisés, modalités d'évaluation) et des mesures concourant à une prise en compte des objectifs de développement durable dans l'exécution générale des prestations

## **Pièces non contractuelles destinées au jugement des offres :**

- Un devis quantitatif estimatif par lot

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

## **NOTA :**

*L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.*

## **Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres**

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des marchés publics et donnera lieu à un classement des offres suivant les critères suivants :

<i>Eléments composant la note finale</i>	<i>Pondération</i>
1-Prix des prestations	50
2-Valeur technique déterminée au regard du mémoire justificatif	50

### Valeur technique

La valeur technique des offres sera appréciée au regard de l'expérience, de la capacité technique et professionnelle du candidat à réaliser les prestations.

Cette valeur sera analysée au vu des éléments attendus dans le mémoire technique concernant les moyens techniques et humains mobilisés pour assurer l'exécution des services et à travers les sous-critères suivants :

- Une présentation des moyens techniques envisagés pour l'exécution des prestations de transport à la demande (implantation des lieux de dépôt des véhicules, du centre d'exploitation et de maintenance, localisation des chauffeurs, équipements prévus pour réceptionner les feuilles de route, assurer les liaisons internes et celles avec la centrale de réservation et le pouvoir adjudicateur, caractéristiques techniques des véhicules de remplacement...) (4,5)
- Une présentation des moyens spécifiques mobilisés pour répondre à des aléas de fonctionnement et de la méthodologie d'intervention en cas de procédure d'urgence (intempéries, entrave à la circulation...) (1)
- Une présentation des ressources humaines mobilisées et des mesures d'accompagnement garantissant une qualité du service rendu (présentation des chauffeurs, encadrement, plan de formation envisagé pour le personnel de conduite...) (3)
- Une présentation des actions envisagées pour répondre à la clause d'insertion (objectifs et typologie des actions prévues en adéquation avec le contexte du marché, moyens humains et matériels mobilisés, modalités d'évaluation) et des mesures concourant à une prise en compte des objectifs de développement durable dans l'exécution générale des prestations (1,5).

Les valeurs indiquées entre parenthèse permettront d'attribuer une note sur 10 points à la valeur technique de l'offre.

Cette note sera ensuite pondérée du coefficient affecté pour le jugement global des offres, comme indiqué ci-dessus soit 0,5.

Les candidats n'ayant pas fourni de mémoire technique ne seront pas classés et leur offre sera déclarée irrégulière.

### Le Prix

Une note sur 10 sera attribuée pour le critère prix, sur la base de la réponse fournie par le candidat au bordereau des prix unitaires.

L'article 6 du CCAP prévoit quatre formes de prix unitaires P1, P2, P3, P4.

Des coefficients seront affectés à chaque prix de la manière suivante :

P1 = 0,9                      P2 = 0,05                      P3 = 0,04                      P4 = 0,01

Ainsi l'offre de prix des candidats sera analysée comme suit

Offre = (P1\*0,9) + (P2\*0,05)+(P3\*0,04)+(P4\*0,01)

L'offre la moins disante sera affectée de la note maximale de 10.

La note affectée aux autres candidats sera établie de la façon suivante :

Note du prix du candidat = 10 x (offre la moins disante/ offre du candidat)

Cette note sur 10 sera affectée du coefficient 0,50.

**Note finale** = Note globale Prix + Note globale de la Valeur Technique de l'Offre

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettre sur le Bordereau des prix unitaires, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du devis quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence.

### **Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

**Exploitation des services de transports à la demande  
Lot(s) n°.....**

**NE PAS OUVRIR**

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS LUNEVILLOIS  
12 ter rue Marquise du Châtelet  
54300 - LUNEVILLE**

**Horaires de dépôt : du lundi au jeudi : 8H30 - 12H et 13H30 - 17H et le vendredi de 9H à 12H**

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Le pli précité doit contenir respectivement dans une seule enveloppe, les **Pièces de la candidature** et les **Pièces de l'offre** dont le contenu est défini au présent règlement de la consultation.

## **Article 7 : Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires d'ordre administratif ou technique peuvent être obtenus auprès de :

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS LUNEVILLOIS**

**12 Ter rue de la marquise du Châtelet**

**54300 – LUNEVILLE**

**Tel : 03 83 77 72 72**

**Fax : 03 83 77 72 73**

**ou par mail à l'adresse électronique : [smpl.accueil@pays-lunevillois.com](mailto:smpl.accueil@pays-lunevillois.com)**

Les documents complémentaires au cahier des charges sont communiqués aux concurrents dans les six jours qui suivent la réception de leur demande.

Les réponses aux questions posées seront recensées et mises en ligne sur le site [www.pays-lunevillois.com](http://www.pays-lunevillois.com), au plus tard six jours avant la date limite de dépôt des offres.